

# Création de couloirs migratoires

## Le projet de la Trame verte de Bécancour est en voie de réalisation

Marcel Aubry

marcel.aubry@lenouvelliste.qc.ca

**Bécancour** — Faisant suite à une étude réalisée en 2006, étude identifiée sous le nom de la Trame verte de Bécancour, le Comité ZIP Les deux rives a entrepris la réalisation d'un projet de conservation et de développement durable qui implique la MRC de Bécancour et son territoire.

Selon le directeur du Comité ZIP Les deux rives, Stéphane Doucet, le but de l'étude était d'évaluer la création de cou-

loirs migratoires comprenant la réserve écologique Léon-Provancher, la rivière Godefroy, le lac Saint-Paul et la rivière Bécancour jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

L'aménagement de ces couloirs vise à favoriser la libre circulation de la faune et de la flore pour ainsi maintenir et encourager la biodiversité présente dans la région. La première phase du projet a surtout consisté dans des études mais la

phase II du projet Trame verte est maintenant amorcée et le Comité ZIP a déjà planté, selon M. Doucet, près de 1000 arbres et arbustes chez quelques agriculteurs en bordure du ruisseau Doucet.

**L'aménagement de ces couloirs vise à favoriser la libre circulation de la faune et de la flore pour ainsi maintenir et encourager la biodiversité présente dans la région**

La portion du territoire de la MRC de Bécancour touchée par ce projet couvre une superficie d'un peu plus de 44 kilomètres carrés et représente 3,9 % du territoire de la MRC qui est de tout près de 1133 kilomètres carrés.

Pour le Comité ZIP Les deux

rives, ce projet est un moyen réaliste et actuel de «maintenir une connectivité entre les infrastructures naturelles en place sur le territoire afin de soutenir l'intégrité écologique de la Réserve écologique Léon-Provancher».

Les responsables du projet estiment que celui-ci permettra à la réserve de «conserver sa grande biodiversité tout en protégeant la beauté de ses paysages locaux et de ses écosystèmes remarquables qui abritent des espèces vulnérables et particulières».

Ils soulignent également que ce type de projet favorise une meilleure gestion intégrée des différentes affectations du sol de la MRC permettant ainsi la création d'un projet environnemental, en lien avec les objectifs que la MRC s'est fixés dans son schéma d'aménagement révisé en 2000.

À noter qu'une grande partie du territoire utilisé pour la création du projet Trame verte est déjà protégée sous différentes formes.

Outre la Réserve écologique Léon-Provancher, la Route verte de Bécancour, le Centre de la biodiversité et le Parc écologique Godefroy font partie du projet Trame verte.

D'autres portions de la trame verte, présentes sur le territoire, ne nécessitent aucun aména-

Outre la Réserve écologique Léon-Provancher, la Route verte de Bécancour, le Centre de la biodiversité et le Parc écologique Godefroy font partie du projet Trame verte.

D'autres portions de la trame verte, présentes sur le territoire, ne nécessitent aucun aménagement spécial.

C'est le cas des Boisés de Précieux-Sang, de Sainte-Angèle et des berges de la rivière Bécancour. Toutes ces sections aménagées ou protégées représentent à elles seules environ 88 % du projet. Cela indique, selon le Comité, que plus de 75 % du projet est déjà réalisé physiquement.

Le Comité a créé 20 actions qu'il considère prioritaires pour arriver à la conservation de l'intégrité écologique de la Réserve écologique Léon-Provancher.

Outre la MRC de Bécancour, les partenaires de ce projet sont le Conseil régional en environnement, le Comité de bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC), l'UQTR, l'UPA, le Comité de valorisation de Rivière Beauport, les écoles secondaires Mont-Bénilde et Séminaire Saint-Joseph, et Le Jour de la terre.

Les huit cours d'eau concernés par les travaux de reboisement sont les ruisseaux Héon, Doucet, de la Distillerie, Buisson et Leblanc, la rivière Judith, le Chenal d'en haut, et la rive sud du lac Saint-Paul.

La longueur totale des cours d'eau à reboiser est de 38,7 kilomètres, la largeur de la bande riveraine est de trois mètres, la superficie totale à reboiser est de 116 kilomètres carrés et le nombre d'arbres nécessaires est estimé à 20 000.

Le conseil des maires de la MRC a donné son accord à ce projet. •